



JUIN 2024

Le Caneoir

INFO'S

JOURNAL D'INFORMATIONS DE LA COMMUNE DE VILLARS-SAINTE-CROIX

N°3 | 2024

CONSEIL GÉNÉRAL

Art. 5 LEDP:

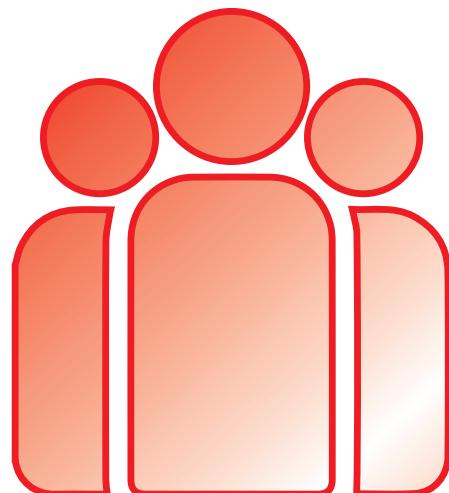
«Sont électeurs en matière communale:

- les Suisses, hommes et femmes, âgés de dix-huit ans révolus et qui ont leur domicile politique dans la commune;
- les personnes étrangères, hommes et femmes, âgées de 18 ans révolus, domiciliées dans la commune, qui résident en Suisse au bénéfice d'une autorisation depuis dix ans au moins et sont domiciliées dans le canton depuis trois ans au moins.»

Art. I du règlement du conseil général:

«Pour être admis au conseil général, il faut être électeur au sens de l'article 5 LEDP, domicilié dans la commune et avoir prêté serment. La perte de la qualité d'électeur entraîne la démission du conseil. La démission est effective à compter du jour de la radiation du registre des électeurs.

Tous les membres du corps électoral peuvent faire partie du conseil général, sauf les membres de la Municipalité.»



ORDRE DU JOUR

1. Appel.
2. Communications de la Municipalité.
3. Informations des délégués du Conseil intercommunal dans les organismes intercommunaux.
4. Communications de la Présidente.
5. Ordre du jour.
6. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2024.
7. Assermentations.
8. Préavis n° 4/2024 concernant les comptes et le rapport de gestion pour 2023.
 1. Présentation des comptes 2023 de l'Entente intercommunale des eaux EIEVMV en application à l'art. 22^e du règlement sur la comptabilité des communes (RCC).
 2. Présentation des comptes 2023 du SDIS, Service de défense contre l'incendie et de secours Sorge.
 3. Présentation des comptes communaux 2023 – Rapport de gestion 2023.
9. Nomination du bureau (président, vice-président, deux scrutateurs et deux scrutateurs suppléants).
10. Élection d'un membre suppléant à la commission de gestion et des finances.
11. Rapport de la Présidente sur l'état des archives du Conseil.
12. Postulats/motions.
13. Divers.



JEUDI 27 JUIN 2024
À 20H00 À LA
SALLE DU CONSEIL



FERMETURE ESTIVALE

La Municipalité vous informe que l'administration communale sera fermée du 29 juillet au 9 août 2024.

En cas de demande urgente (carte d'identité par exemple), un rendez-vous peut être pris par mail à l'adresse greffe@villars-sainte-croix.ch.

L'ensemble de l'administration et la Municipalité vous souhaitent un bel été.

CHERS VILLAGEOIS, VILLAGEOISES, A VOS AGENDA!!!

Le traditionnel marché artisanal de Villars-Ste-Croix aura lieu le dimanche 23 juin 2024 de 9h30 à 15h30.

Cette année, en plus des stands de pâtisserie, boisson et artisanat locaux, la commune met à disposition un espace troc pour les enfants où ils pourront être libres de vendre ou échanger leurs jeux, livres et jouets.

Merci de bien vouloir vous inscrire, il y aura qu'une dizaine de places.
Venez nombreux et hésitez pas à en parler autour de vous!!!

Contact:

Kalindi Cuérel – 079 573 91 92



trop chaud ?

Conseils à la population

Depuis 2009, l'Etat de Vaud dispose d'un plan canicule cantonal qui vise à protéger la santé de la population, à limiter la surcharge du système sanitaire et à coordonner les différents acteurs appelés à intervenir dans ce type de situation. Il est activé en cas de grandes chaleurs – ou canicules – en coordination avec les institutions socio-sanitaires du Canton et les communes. Les mesures prévoient le renforcement de la Centrale té-

léphonique des médecins de garde (0848 133 133), les visites au domicile des personnes les plus vulnérables et/ou des prises de contact téléphoniques avec celles-ci, ainsi que le renforcement des mesures de prévention par l'ensemble des partenaires socio-sanitaires.

Dans l'Ouest lausannois, grâce à une étroite collaboration entre la Protection Civile, la Police, les représentants

communaux et les CMS, coordonnée par la Préfète, un dispositif est prévu pour organiser des visites aux personnes les plus vulnérables par les pompiers et les samaritains en cas d'alerte canicule.

Les CMS disposent également d'un plan d'action qui vise à prévenir les risques et à prendre les mesures nécessaires pour leurs clients en cas de fortes chaleurs.

Des solutions pour vous protéger en cas de fortes chaleurs

Garder la chaleur hors de votre logement

Fermer les fenêtres, volets et stores pendant la journée
Bien aérer le matin tôt, le soir et/ou la nuit

Boire souvent, sans attendre d'avoir soif

1,5 à 2,5 litres d'eau par jour
Éviter les boissons sucrées, le café, le thé et l'alcool, qui favorisent la déshydratation

Privilégier les sorties et les activités physiques aux heures les plus fraîches

Sortir de préférence le matin tôt : l'air est frais et moins pollué

Porter des vêtements légers

Privilégier les habits clairs et amples

Travailler aux heures fraîches et/ou se protéger du soleil

Avec, autant que possible, couvre-nuque, crème solaire indice 50, ombrage, etc.



Urgence vitale ?
144

Penser aux autres

Prendre des nouvelles de ses amis, voisins et proches vulnérables (personnes âgées, malades, nécessitant assistance, etc.)

Consulter les prévisions météorologiques

Dans les médias, applications mobiles et sur le web

Manger léger

De préférence des repas froids, riches en fruits et légumes
Éviter de consommer des aliments laissés longtemps à température ambiante (risque d'intoxication alimentaire)

Se rafraîchir

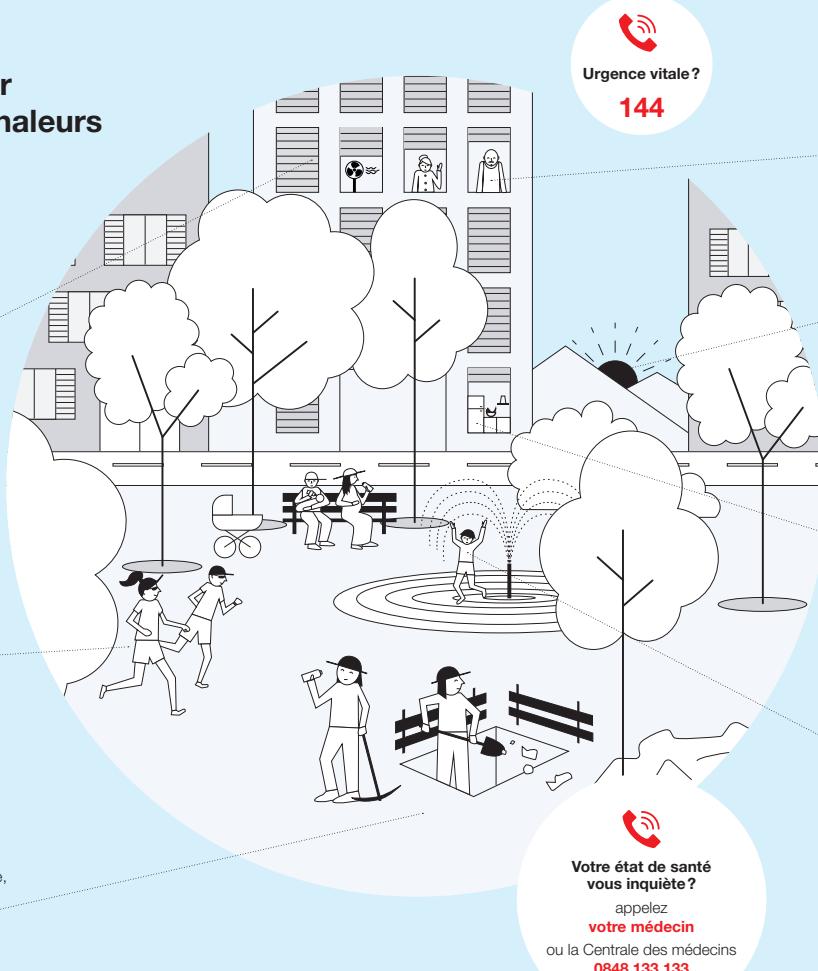
Avec un brumisateur et/ou un linge mouillé, une baignade ou une douche fraîche
Rester dans un lieu frais



Votre état de santé vous inquiète ?
appelez
votre médecin
ou la Centrale des médecins
0848 133 133

S'informer en cas de prise de médicaments

Auprès du médecin ou en pharmacie pour identifier des problèmes liés à la chaleur





UNE SEMAINE DE CENTRE AÉRÉ À VILLARS-SAINTE-CROIX CET AUTOMNE

- du 21 au 25 octobre 2024
- pour des enfants de 5 – 12 ans
- à la salle de gym-polyvalente
- CHF 250.- par semaine par enfant (+ le pique-nique de midi à fournir)
- réservée aux habitants de Villars-Sainte-Croix

Ce centre aéré est mis sur pied par l'Association Ma Jeunesse Suisse Romande (MJSR, www.mjsr.ch) en partenariat et grâce au soutien de la Commune de Villars-Sainte-Croix et du Canton de Vaud.

Informations et inscriptions:
mjsr.ch/villars-sainte-croix5175

Contact pour toute question:
info@mjsr.ch ou 022 733 55 13

Un centre aéré c'est quoi?

- du lundi au vendredi, sans hébergement
- 16-20 enfants
- une activité «phare» avec transports
- des activités imaginées par l'équipe d'animation
- MJSR suit les directives du Canton de Vaud et de la Charte qualité de Genève concernant les ratios d'encaissement ainsi que les formations des membres de l'équipe d'animation.

Trop âgé-e pour participer à un camp?

Inscrис-toi comme aide-mono dès 16 ans ou comme mono dès 18 ans ou encore comme responsable dès 20 ans via notre site internet (www.mjsr.ch) ou auprès de coordination@mjsr.ch.

Ce que nous t'offrons:

- Des indemnités journalières
- Des formations payées par MJSR
- Une attestation et des expériences à valoriser dans ton CV
- Des moments de rencontre

The poster features a large photograph of a child standing in a forest clearing with fallen leaves. A blue sun icon is in the top left corner. The text 'Villars-Sainte-Croix Centre aéré été 2024' is overlaid. Below the photo, a box contains the text '5-12 ans du 21 au 25 octobre 2024'. To the right, another box says 'Lieu : salle de gym-polyvalente'. At the bottom, there's information about 'infos et inscriptions' with a QR code, a link to the website, and logos for MJSR, the commune of Villars-Sainte-Croix, and the canton of Vaud.





Job d'été

**Moniteur-trices / responsable
du 21 au 25 octobre 2024
centre aéré de Villars-Sainte-Croix**

infos et inscriptions
sur www.mjsr.ch
onglet moniteurs



@coordinationmjsr





CLIC ensemble

Perdus, égarés sur internet ?

Rendez-vous à nos ateliers gratuits proches de votre domicile !

Informations

- Tél.: 021 338 48 34
- E-mail: info@clicensemble.ch
- Site web: www.clicensemble.ch

ARASPE
Prilly-Echallens

ARASOL
Association Régionale pour l'Action Sociale dans l'Ouest lausannois

Un projet commun des associations ARASPE / ARASOL, soutenu par le Canton de Vaud dans le cadre du programme Vaud pour vous.

canton de Vaud Vaud pour vous

CLIC ENSEMBLE: ATELIERS GRATUITS AVEC DES PROS POUR VOUS AIDER À MIEUX COMPRENDRE LE MONDE D'INTERNET

Dans le cadre du programme cantonal de soutien social *Vaud pour vous*, les régions d'action sociale de Prilly-Echallens (ARASPE) et de l'Ouest lausannois (ARASOL) se sont unies pour créer Clic Ensemble, un projet pilote visant à réduire la fracture numérique.

Clic Ensemble propose des ateliers d'aide numérique dans la région de Prilly-Bercher, ainsi qu'à Renens et Chavannes-près-Renens.

Gratuits et sans inscription, les ateliers ont lieu dans des lieux conviviaux et s'adressent à toute personne

souhaitant développer ses compétences numériques.

Plus d'informations et programme des ateliers:

Tél.: 021 338 48 34

E-mail: info@clicensemble.ch

Site web: www.clicensemble.ch





8

POLICE
OUEST LAUSANNOIS

La POL vous invite pour le café

Vous souhaitez discuter d'une thématique de sécurité avec un policier ?

Un agent de police vient à votre rencontre pour échanger dans un cadre convivial.

Venez aborder avec lui ce qui vous préoccupe, échanger sur des questions importantes, et partager des objectifs communs.



Votre prochain rendez-vous

mardi 18 juin 2024 - de 19h à 20h

Restaurant Chez My
En Saugeon 1 à Villars-Ste-Croix



ADAPTATION DES HORAIRES DES TRAVAUX EXTÉRIEURS PENDANT LES ALERTES CANICULE

Sur la base de son règlement de police, la Police de l'Ouest lausannois autorise les travaux extérieurs dès 6h du matin, pendant les périodes d'alerte canicule. Cette mesure contribue à protéger la santé des travailleurs confrontés à des activités extérieures intenses. Les secteurs de la construction, du revêtement des routes et de l'agriculture, notamment, sont concernés.

En dehors des périodes d'alerte canicule, les travaux bruyants ne seront

autorisés que sur dérogation préalable de la Police de l'Ouest lausannois.

La population de l'Ouest lausannois est invitée à prendre connaissance de cette mesure temporaire et à faire preuve de compréhension pendant ces périodes particulières.

La police de l'Ouest lausannois veille au respect du règlement et des dérogations accordées concernant les travaux bruyants.

Pour rappel, l'article 29 du règlement de police mentionne que chacun est tenu de prendre toute précaution utile pour éviter de troubler la tranquillité et le repos d'autrui, entre autres, de 22h00 à 07h00, sur le district de l'Ouest lausannois. L'article 33 précise encore qu'en dehors des heures fixées plus haut, les travaux bruyants ne sont permis que moyennant l'autorisation de la police intercommunale.

À VOS AGENDAS!

2024

23 juin 2024
Marché de Villars-Sainte-Croix

27 juin 2024
Conseil général

1^{er} août 2024
Fête nationale

22 août 2024
Cinéma open air

7 septembre 2024
Joutes sportives – Gym

22 septembre 2024
Cap sur l'Ouest

10 octobre 2024
Conseil général

21 au 25 octobre 2024
Centre aéré – 5 à 12 ans – à Villars-Sainte-Croix

26 octobre 2024
Halloween – VSC Events

1^{er} novembre 2024
Soirée jeux jeunesse – Cercle des loisirs

8 novembre 2024
Tournoi de Chibre – Cercle des loisirs

4 décembre 2024
St-Nicolas – VSC Events

12 décembre 2024
Conseil général

16 décembre 2024
Vente des sapins de Noël

Cap sur l'Ouest
LA FÊTE DU DISTRICT DE L'OUEST LAUSANNOIS
EN MOBILITÉ DOUCE

À VOS AGENDAS!

septembre 2024

Le bonheur est dans l'Ouest!

cap-ouest-lausannois.ch